

**CONSEIL COMMUNAL DE  
VULLY-LES-LACS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 31 MARS 2026 A 19H30  
SALLE COMMUNALE DE CHABREY**

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 février 2026
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Préavis municipal n° 2026/05 – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 220'000.- pour le remplacement du système de chauffage Place du Village 7 à Vallamand-Dessus
7. Préavis municipal n° 2026/06 – Demande de crédit d'étude de CHF 95'000.- pour l'assainissement des infrastructures routières et souterraines de la Route de la Croix à Chabrey
8. Interpellations – postulats – motions
9. Informations des délégué·e·s dans les associations intercommunales
10. Divers et propositions individuelles

Il est 19h31, le **Président, M. Julien Schwab**, ouvre la séance du Conseil communal du 31 mars 2026. Il salue les conseillers et conseillers, ainsi que la présence de la Municipalité au complet. Il n'y a pas de représentant de la presse et aucun auditeur libre non plus. Il souhaite la bienvenue à la nouvelle secrétaire du Conseil, Madame Deborah Bardet, qui prend officiellement ses fonctions à compter de cette séance. Le Conseil a été convoqué par lettre datée du 4 mars 2026. Le Président rappelle que pour faciliter la rédaction du procès-verbal la séance est enregistrée. Il passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

**1. Appel**

L'appel fait remarquer les absences excusées de M. Alexandre Bardet, Mme Mélanie Christinat, Mme Anne Jobin, M. Christian Kolly, M. Patricio Leal, Mme Catherine Lüscher, Mme Joëlle Roch, Mme Isabel Streit. Présentes : 42 personnes. Le quorum est atteint.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

Le **Président** rappelle que l'ordre du jour a été annexé à la convocation datée du 4 mars 2026. Il soumet à l'assemblée l'ordre du jour tel que présenté. **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 février 2026

Le **Président** indique que le procès-verbal a été déposé sur le serveur, en amont de la présente séance. Entre temps, aucune remarque n'a été adressée au bureau. Il demande si quelqu'un a une remarque à formuler concernant ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas. Il passe au vote. Les conseillers et conseillers qui acceptent le procès-verbal sont priés de le faire en levant la main. **Le procès-verbal de la séance du 10 février 2026 est accepté à la majorité.** 1 abstention est à prendre en considération.

Mme Elisabeth Christinat est remerciée pour son travail car il s'agissait de sa dernière rédaction de procès-verbal en tant que secrétaire du Conseil communal.

## 4. Communications du bureau

Le **Président** fait une rétrospective des dernières votations et élections qui ont eu lieu durant le mois de mars.

- Tout d'abord avec la longue journée de votation et élection du 8 mars dernier:

- 1) **4 objets fédéraux** : Vuilly-les-Lacs a voté comme le pays et le canton, avec un taux de participation légèrement supérieur à celui du pays et du canton;
- 2) **1<sup>er</sup> tour de l'élection au Conseil d'état** (Vaud) : Messieurs Roger Nordmann et Jean-François Thuillard ont été soutenus majoritairement par les électeurs et électrices vaudois, avec un taux de participation de la commune légèrement inférieur ;
- 3) **1<sup>er</sup> tour de l'élection à la Municipalité** : Les 6 conseillers et conseillères sortants ont été élus. Le Président adresse ses félicitations aux 6 élu-e-s et l'assemblée se joint à lui en applaudissant. Il restait alors 1 siège à pourvoir. Par la suite, 3 candidat-e-s ont déposé leur liste pour participer au 2<sup>ème</sup> tour ;
- 4) **Election du Conseil communal** : La répartition des sièges est la suivante : PLR 15 sièges, PS 8 sièges, Entente 27 sièges. 20% des bulletins ont été considérés comme étant nuls car l'enveloppe de vote contenait plus d'un bulletin. 1 recours a été déposé à la Préfecture. La Préfète a auditionné le bureau électoral, puis recompté les bulletins nuls. Celle-ci a confirmé le résultat. Suite au rapport établi par la Préfète, le recourant a retiré son recours. En conclusion, le travail effectué par le bureau a été irréprochable et c'est la manière dont a été fait le fascicule qui pourrait être mis en cause mais ceci n'est pas de la responsabilité du bureau. C'est un enseignement qui devra être tiré dans la conception des fascicules pour les prochains scrutins à la proportionnelle. Les partis et leurs membres ont peut-être aussi un rôle à jouer au niveau de l'information et la communication aux citoyens et citoyennes qui votent selon ce mode de scrutin à la proportionnelle. L'année prochaine, il y aura le même type d'élection pour le Grand Conseil et c'est aussi le cas lors des élections au Conseil national. **La composition du futur Conseil communal sortie des urnes est donc confirmée.**

- Puis le dimanche 29 mars 2026 :

1) **Zème tour de l'élection au Conseil d'état** (Vaud) : Roger Nordmann, PS – Vert e-s, est élu. Les électeurs et électrices de Vully-les-Lacs ont majoritairement voté pour le candidat UDC, François Thuillard. Le taux de participation a été légèrement inférieur à celui du canton.

2) **Zème tour de l'élection à la Municipalité** : Dylan Loup (PLR) a été élu. Le nouveau conseiller municipal est félicité par l'audience. Les deux autres candidat-e-s, Mme Barthélémy et M. Quercia, sont félicités pour leur belle campagne, empreinte de respect et pour leurs résultats des plus honorables.

Les 7 municipaux élus ont jusqu'au 7 avril à midi pour déposer leur candidature à la Syndicature. Si un seul ou une seule candidat-e se présente, celui ou celle-ci sera élu-e tacitement.

La séance d'Assermentation, par la Préfète, avec l'installation des nouvelles autorités, aura lieu le 10 juin prochain à 20h30. Les deux sièges encore vacants attribués au Parti Socialiste doivent être encore complétés. En effet, le PS a obtenu huit sièges alors qu'ils étaient six candidat-e-s. En vue de la nouvelle législation, le Président va réunir prochainement les 3 chefs de groupe pour discuter de la répartition et de la composition future du bureau et des commissions mais aussi définir qui seront les délégué-e-s qui fonctionneront dans les diverses associations intercommunales.

Comme déjà évoqué, Deborah Bardet a repris le poste de secrétaire du Conseil communal. La passation s'est faite le samedi 28 mars 2026, en présence de Julien Schwab, Président. Elisabeth Christinat est remerciée pour son excellent travail et pour sa précieuse collaboration dans la transmission des dossiers. Il est demandé à tous les membres du Conseil d'utiliser dorénavant l'adresse e-mail [conseil@vully-les-lacs.ch](mailto:conseil@vully-les-lacs.ch) pour toute prise de contact avec la secrétaire.

Un préavis municipal concernant les indemnités des autorités pour la future législation sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil. Le Conseil devra se déterminer sur les indemnités de la Municipalité mais également sur les différentes indemnités concernant tout le Conseil communal donc le Président, la Secrétaire, les tarifs pour les commissions, etc. Comme d'habitude, une commission sera activée pour étudier ce préavis. C'est un processus tout à fait normal. La seule particularité, c'est que pour ce préavis, le bureau a été sollicité pour les parties concernant le Conseil.

Suite au refus de notre Conseil communal sur la révision des statuts, l'ARPELE a adressé un courrier au Président qui lit celui-ci. L'ARPELE propose d'organiser une rencontre afin d'échanger de manière constructive sur les éléments ayant conduits à cette décision. Dans un esprit d'ouverture et de collaboration, cette séance se tiendrait en présence de la direction de l'ARPELE ainsi qu'une délégation du comité de direction. L'objectif serait d'entendre plus précisément les motifs d'opposition exprimés, de clarifier les besoins et attentes du Conseil communal et d'examiner ensemble les pistes d'action susceptibles de se rapprocher d'un objectif commun fondé sur le consensus. Ils demandent de bien vouloir désigner une délégation du Conseil communal pour participer à cette rencontre, soit 4 à 5 personnes, au côté des représentants de l'Association et du CODIR. Le **Président** propose d'y répondre favorablement et propose de se concerter avec les chefs de groupe pour désigner 4 à 5 personnes. **Raphaël Vincent** demande si Vully-les-Lacs est la seule commune adhérente à avoir refusé la modification des statuts. Il semblerait qu'Avenches ait accepté les modifications de statuts et qu'à Cudrefin et Faoug, cela soit mis à l'ordre du jour de leur prochain conseil. **Fabrice Wullemmin** propose que la rencontre ait lieu après l'entrée en force de la nouvelle législation, à l'automne, car s'il y a une nouvelle proposition de modification qui sera faite, ce sera probablement lors de la prochaine législature. Cette rencontre n'engage en rien, le **Président** propose de les rencontrer ce printemps. L'idée est de leur donner des éléments qui leur permettront d'avancer. Il trouve pertinent que le

Conseil actuel qui a refusé la modification des statuts soit impliqué dans cette démarche. **Christophe Tombez** pense que c'est mieux que la rencontre ait lieu ce printemps, avec les actuel·l·e·s délégué·e·s, car ceux-ci sont bien rodés et connaissent maintenant l'environnement de l'ARPEJE. **Ralf Vermeulen** propose que les personnes soient présentes lors du prochain conseil pour que la discussion ait lieu à ce moment-là et que tout le monde soit au courant. Le **Président** pense que c'est mieux de dégrossir en petit comité afin d'être plus productif et que cet échange sera rapporté lors du conseil qui suivra. **Antoine Parisod** demande si un membre de la Municipalité sera présent. **Christian Genilloud**, faisant partie de la délégation du CODIR, sera présent. **Gilles Bardet** aimerait rebondir sur ce qui a été dit par **Christophe Tombez**, et propose que d'autres personnes que les délégué·e·s soient présents ceci afin d'apporter un regard neuf. Le **Président** confirme que c'est bien son intention.

##### 5. Communications municipales

La Municipalité, par l'intermédiaire de son **Syndic**, souhaite remercier sincèrement les membres du Conseil pour la confiance qui leur a été témoignée lors des dernières élections. Ce résultat incroyablement groupé est une belle marque de soutien. Les Municipaux sont très reconnaissants et attribuent cette réussite en grande partie aux membres du Conseil communal. La majorité semble soutenir les Conseillers et Conseillères municipaux et pour la minorité, ils essaieront de gagner leur confiance lors de la prochaine législature. **M. le Syndic** souhaite d'ores et déjà la bienvenue à Dylan Loup parmi eux. Ils se réjouissent de l'accueillir et sont convaincus, grâce à son profil, qu'il complètera merveilleusement le groupe et que celui-ci en sera plus polyvalent et plus fort. Le Municipal, François Haenni, sera remercié ultérieurement.

Le **Syndic** poursuit en faisant un état de situation du dossier PACom. Le dossier pour l'enquête complémentaire est en cours de préparation. Une délégation composée de trois Municipaux de la commission d'urbanisme, du chef technique, de la secrétaire municipale et de l'urbaniste, a rencontré la direction de la DGTL. Le but était de présenter différents points de règlement qu'ils veulent modifier. Ça n'a pas suscité beaucoup de remarques. Il y avait quelques points d'affectation quand même, sur lesquels ils souhaitaient mesurer un petit peu ce qui est faisable et ce qui n'est pas faisable. Les deux stands de tir qui sont sur des zones agricoles, alors qu'ils devraient être en zone d'utilité publique sont sujet à discussion.

Le point principal du changement, comme il en a fait part lors du dernier conseil, c'est ce qui touche l'application de l'espace réservé aux eaux. Ils les ont informés que la Commune avait très certainement l'intention, même si les décisions ne sont pas définitives, d'appliquer ce fameux dossier Prométerre dont il avait fait mention lors du dernier conseil. Puisqu'il n'y avait pas de retour de la DGE, la Direction Générale de l'Environnement, ni même de M. Venizelos à Prométerre, ils iraient de l'avant comme ça. La séance était globalement positive et on leur a dit que tout ceci était plein de bon sens. On sent qu'il y a eu une motion qui a été posée au Grand Conseil. Ils ont obtenu un gros soutien de ce département qui traitera ce dossier.

Ils leur ont cependant conseillé de demander une réunion avec la DGE afin d'expliquer leurs motivations et les raisons qui les poussent à agir un petit peu en dehors des règles imposées, et de mettre en avant cette pesée d'intérêts que le Syndic avait décrite lors du dernier conseil. Malheureusement, la DGE a refusé leur demande de réunion. Le Syndic exprime son mécontentement face à cette décision. Des députés sont prêts à agir pour soutenir notre Commune le cas échéant mais la Municipalité doit encore discuter entre elle de la meilleure façon de faire pour forcer les portes de ce département.

Concernant la STEP régionale, projet de l'EEBV, il faut savoir qu'aujourd'hui sont partis les sept permis de construire, les sept permis différents, dont celui de la STEP, de la préfecture fribourgeoise, qui en même temps a levé les 1'800 oppositions qu'il y avait sur ce dossier. Donc aussi les 270 qui étaient sur la STEP en elle-même. C'est un travail qui a été fait minutieusement et avec le plus grand soin. Il y a des communiqués de presse qui ont été préparés par le Canton et par la Préfecture. Pas entièrement satisfaisants de ces communiqués de presse, l'EEBV va préparer son propre communiqué de presse afin d'insister sur le fait que cette STEP se trouve là où elle est parce qu'il n'y pas avait pas d'autre emplacement plus propice. C'est le mieux qui ait été trouvé au bout de toutes ces années de recherche. Atelier de transformation de volailles ou pas, cette STEP, ce sont 9 communes qui veulent la faire parce qu'elles doivent la faire afin de traiter les eaux selon les normes en vigueur actuelles. Le Syndic sera l'un des trois ou quatre interlocuteurs avec le Conseiller d'Etat Curty et le directeur du PAC Agricola, qui rencontreront la semaine prochaine la direction générale de Greenpeace et qui défendront ce projet afin d'éviter que cette association retarde sa réalisation. Tous les exécutifs et les législatifs, ainsi que l'Assemblée législative ont été convoqués récemment pour une séance d'information en vue de la séance qui aura lieu le 23 avril prochain. Le montant du crédit a été défini. Il sera demandé dans un premier temps à cette séance, puis, dans un deuxième temps, sera soumis à la population par la votation du mois de septembre, en même temps que les votations fédérales. C'est donc un crédit de 110 millions de francs, qui est sensiblement plus haut que ce qui avait été évoqué il y a 4-5 ans. Cela s'explique par le volume d'eau à traiter qui sera supérieur, puisque le PAC Agricola lui-même, c'est presque une augmentation de 50% par rapport au besoin identifié par les 9 communes précédemment. Mais ça, ça ne grèvera pas les coûts d'exploitation, puisque c'est toujours le principe du pollueur-payeur. Le plus important est qu'à terme le coût par habitant reste absolument dans la fourchette qui avait été estimée il y a 3-4 ans, ou avant la constitution de l'Association, ou même juste après la constitution.

Le Municipal, **François Haenni**, prend la parole. Les comptes de l'année passée ont pu être clôturés. Ces comptes vont être révisés dans les deux prochaines semaines. Ceux-ci seront présentés lors du conseil de juin et seront soumis à votation. Conscient qu'il y a pas mal de questions par rapport à des éléments financiers au niveau de la Commune, et donc lors du conseil du mois de mai ou du mois de juin, François Haenni profitera de l'occasion pour présenter une analyse détaillée sur la situation financière de la Commune, et notamment sur le fameux plafond d'endettement.

Concernant le Plan directeur intercommunal des rives. Pour rappel, les 3 communes vaudloises riveraines du Lac de Morat ont déposé ce gros dossier à l'examen préalable le 8 octobre dernier. Selon la loi, le Canton avait trois mois pour répondre. Tout début janvier, ils ont demandé un délai supplémentaire. A ce jour, fin mars, aucun retour de la part du Canton n'a été fait. Le Canton attend le préavis de l'Office fédéral de l'environnement. Un retour devrait intervenir dans les prochaines semaines. Une séance avec le comité de pilotage est prévue le 23 avril pour étudier ces retours. On a quelques thématiques sensibles, notamment au niveau de l'affectation forestière. Lors du prochain conseil, de plus amples informations seront, en principe, communiquées.

Le Municipal, **Alain Bailly**, prend la parole. Il présente à l'assemblée un état de situation des travaux de revitalisation de la Petite-Glâne. La présentation projetée est composée de photos d'avant et après les travaux. Des méandres pour accueillir la faune ont été créés. On voit également que le gabarit est naturellement plus large en terme de volume. Il enchaîne avec quelques éléments financiers. Le budget initial est de 21,5 millions. Les subventions seront accordées jusqu'à 25 millions. 500'000.- CHF ont été

ajoutés en cours de route pour l'assainissement de la décharge qui était le long de la Commune de Vully-les-Lacs, côté droite. Sur ce montant, 95% de subventions o D'entente avec le Canton de Vaud et le canton de Fribourg, est assaini uniquement dans le périmètre de la Petite-Glâne. Des travaux pour un montant de 15,5 millions o exécutés, soit le trois-quarts des travaux prévus. 13,5 millions de francs ont déjà été y a 2 millions de travaux déjà exécutés qui n'ont pas été encore facturés. Le budget e malgré l'assainissement de cette décharge. Il y a une incertitude sur le prix des pont été établi en 2021, voire 2020. Il se pourrait que les coûts soient plus élevés que l'époque. Alain Bally précise que sa présentation a été préparée avant de prendre postulat qui sera présenté au point 8 de la présente séance.

Selon le plan des travaux établi annuellement, en 2026, à Vully-les-Lacs, il y aura la m endroits sur les chemins AF, comme à côté du pont qui engendre le grand fossé. Enfin, l définitives de l'emprise seront établies pour finaliser la vente de terrain de Vully-le (préavis en automne). Il faut savoir qu'avec les contrats de Génie biologique, il y a trois des berges compris. La remise de l'entretien à la DGE-eau aura lieu entre 2027 et 202 Lacs.

Des fiches d'entretien sont en train d'être créées. Les images, d'entente avec Génie bi remises au Canton. Le bureau d'ingénieur donnera ses recommandations et le Canto Concernant les ponts, le crédit pour le pont de St-Aubin a été obtenu et pour celui de mise à l'enquête sera faite au printemps 2026. A Missy, le financement a été obte appels d'offres pourront être faits cet été pour les trois ponts.

Le but, est de faire un appel d'offre, cet été, pour trois pont afin d'obtenir un rab permettrait de maintenir les coûts qui étaient prévus. Le début des travaux est prévu

Avant l'été, des tables et des bancs, ainsi que des panneaux didactiques seront insta rivière. Le but étant, d'inviter les gens à se promener, lire des informations sur les plantes. À terme, il y aura aussi un panneau dédié au pont, avec un état d'avant p panneaux et la pose sont offerts par la DGE? **Claude Besson** demande si l'appel d'of les trois ponts simultanément. **Alain Bally** répond que l'appel d'offre sera lancé en m qu'il s'agira bien de trois offres distinctes. Les entreprises pourront ainsi répondre po trois ponts. Ils s'attendent à ce que l'offre soit moins chère pour les trois ponts plu appel à trois entreprises différentes. **Raphaël Vincent** demande qui entretiendra les be et qui paie le curage de la Broye. C'est la DGE selon M. Bally. Ceci est confirmé par F **Damian Fioretta** se demande si la revitalisation de la Petite-Glâne n'amène pas encore l'embouchure de la Broye. **Alain Bally** a aussi fait la demande à l'ingénieur et selo l'embouchure provient de la Broye et pas de la Petite-Glâne et il n'y a pas plus de sat de la Petite-Glâne depuis sa revitalisation. Par ailleurs, c'est une situation qui est surve partie de l'entretien. **Raphaël Vincent** ne croit pas à cette théorie. Il a observé que, lors la Petite-Glâne est brune foncée tandis que la Broye est claire. L'expérience peut être bouteille remplie une fois dans la Broye et une autre dans la Petite-Glâne, lors de f constat est clair.

Monsieur Bally est remercié pour ses explications. **La parole est donnée à Claire-Marié**

Cela fait quelques années que le projet de créer une piste VTT dans la forêt de Cha discussion. De nombreuses séances ont eu lieu pour aboutir finalement à une mise à l'e

dernière. Deux oppositions ont été levées. L'inauguration officielle de cette piste VTT aura lieu le 5 juin 2026 dès 16 heures. Toute la population sera invitée à découvrir ce parcours. Ce parcours est situé aussi en petite partie sur le territoire de la Commune de Cudrefin. Il s'agit donc d'une collaboration intercommunale. Des flyers seront distribués.

Concernant toujours le thème des forêts, aujourd'hui-même a eu lieu une plantation avec les écoles dans le bois d'Allou, près de l'antenne à Vallamand. Il s'agit de la cinquième organisée conjointement avec les écoles, avec la voirie et avec le Groupement forestier. Cette journée a été très appréciée par les élèves des deux classes de 5P mais aussi par les enseignants et par les personnes concernées directement par ce projet. C'est une belle occasion de collaborer entre les différents services. Des tilleuls et des cerisiers ont été plantés.

#### **La parole est donnée à Christian Genilloud.**

Il revient brièvement sur la thématique du sable à l'embouchure de la Broye. Celui-ci est déplacé plus loin le long de la rive du lac, en direction de Sugiez.

A propos des rives du lac et de la plage de Salavaux. Deux gros étangs sont en train d'être creusés, plus loin, en direction d'Avenches. C'est un projet de renaturation qui vise à encourager les castors à s'établir dans ces étangs afin qu'ils quittent les berges des rivières. Les 2500 m3 de sable mis gracieusement à disposition par la DGE ont servi également à remblayer la plage qui s'étend du terrain de beach volley à la plage des chevaux.

La voirie a refait également des places comme celle du débarcadère à Vallamand, mais aussi à la plage à Salavaux, avec la place de grillades non loin de la cabane à glaces.

Les travaux de la construction de la halle de gym sont en cours et posent quelques interrogations au niveau du second œuvre. Il faut suivre l'avis des ingénieurs afin de satisfaire leurs exigences. Par ailleurs, une attention toute particulière est portée à l'insonorisation entre les deux salles de gym, ce qui explique le choix du revêtement, par exemple. Il y aura d'ailleurs un rideau qui séparera les deux salles dans son entier. Il y a 6 mois de retard dans les travaux. Les montants facturés sont conformes au devis. Au niveau du matériel, il y a certains engins de gymnastique qui seront gardés. Le maximum est gardé. Leur déménagement est prévu le 17 avril. Il est prévu d'obtenir d'ici le 4 mai, les autorisations nécessaires (architecte, ingénieur-feu, etc. ...) pour la mise en service de la halle.

Au même moment, les travaux de la halle polyvalente vont débiter avec le percement des fosses des ascenseurs et du monte-charges. Le 20 avril, le réfectoire sera transféré dans l'ancienne buvette et dans son extension.

**Gille Bardet** s'interroge sur les normes incendies et notamment sur la capacité de ces salles. **Christian Genilloud** informe que l'ingénieur-feu a validé le projet pour la salle de gym avec une capacité de 300 personnes, puis la halle polyvalente pouvant accueillir jusqu'à 700 personnes. Quoi qu'il en soit, la Commune se basera sur l'étude de professionnels et notamment en cas de grandes manifestations sur tout le site et la façon de gérer les personnes qui peuvent se déplacer d'une salle à l'autre et donc potentiellement sur-occuper les salles. **François Maeder** remarque que la rampe n'apparaît plus sur le projet. **Christian Genilloud** explique que pour des raisons d'évacuation de l'eau en cas de forte pluie, la rampe a été supprimée au profit d'un monte-charge.

#### **La parole est donnée à Laetitia Kohler.**

Elle informe que des plaquettes historiques ont été posées sur les fours communaux dans le but de valoriser le patrimoine, ceci dans une vision touristique.

Les travaux de la place communale de Villars le Grand ont débuté.

Les travaux de la Route d'Avenches à Salavaux se poursuivent et le calendrier est respecté. Le carrefour de la Quincailerie Besson et du Denner va être ré-ouvert. Il n'est pas encore claire si une mise à l'enquête pour les places de parc devant l'Administration communale est nécessaire. C'est au Canton de rendre réponse.

Concernant le dos d'âne vers le pont, des discussions sont en cours avec le bureau d'ingénieur et l'entreprise Grisoni-Zaugg afin de déterminer les responsabilités de chacun. De plus amples informations seront données lors du prochain conseil, si tout va bien.

**La parole est donnée à Julien Bessard.** Il revient sur les travaux entrepris dans le bâtiment de l'école de Villars-le-Grand. La cuisine a été posée. Il reste encore quelques travaux comme le parquet de la scène et aussi des travaux de peinture à terminer. L'appartement a également été rénové puis nettoyé. Une locatrice fait son entrée demain.

**Simon Jaunin** revient vers Michel Verdon concernant l'EEBV. Les statuts votés en 2023 prévoyaient un plafond d'endettement de CHF 100 millions. Michel Verdon a parlé de CHF 110 millions par la suite. Est-il prévu de revenir avec ces statuts devant le Conseil ou pas ? Le projet prévoyait un plafond d'endettement de CHF 92 millions, puis à cause d'un imprévu un plafond à la hausse a été voté. Michel Verdon informe l'assemblée qu'il n'est pas prévu de demander une modification du plafond. La CODIR souhaite le maintenir à CHF 100 millions. C'est une façon aussi de se mettre sous pression mais surtout les prestataires. Pour l'instant, même si les marges sont faibles, il n'y a pas de raison de demander une modification. A voir les prochaines années, d'ici 2030, si cette conduite sera maintenue.

#### 6. **Préavis municipal n° 2026/05 – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 220'000.- pour le remplacement du système de chauffage Place du Village 7 à Vallamand-Dessus**

**Le Président** demande si la Municipalité veut apporter un complément d'information sur ce préavis. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole au rapporteur de la Commission ad hoc.

**Jean-Michel Loup**, rapporteur de la Commission des bâtisses donne lecture de la conclusion de leur préavis, qui stipule :

*« Au regard de ce qui précède, la commission des bâtisses soutient le projet qui lui a été présenté et propose au Conseil d'autoriser la Municipalité à effectuer le remplacement du système de chauffage par une pompe à chaleur géothermique avec sondes verticales et d'autoriser également l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture. »*

**Le Président** remercie la Commission ad hoc pour son rapport, et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances.

**Cédric Bardet**, rapporteur de la Commission des finances donne lecture de la conclusion du préavis :

*« Après étude du préavis 2026-05, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté. A savoir :*

*1. d'autoriser le remplacement du système de chauffage par une pompe à chaleur géothermique avec sondes verticales*

2. d'autorise

3. d'octroye

4. de financ

5. d'autorise

6. d'amortir

**Le Président**

souhaite pr  
du systèm

d'investisse  
est à prendi

7. Pré:  
l'as:

Cha

**Le Président**

Ce n'est pas

**Damian Fio**  
préavis, qui

« Après être  
communal c

**Le Président**

souhaite pré  
des infrastru  
d'investissen  
sont à prendi

8. Inter

**Le Président**  
déposé sur le

Nous comme

2026-P01 : S

**Joffrey Tomb**

Extrait :

1. Général

« L'associatio  
Broye-Vully)

*d'intervention nécessaire sur notre territoire, les missions sont réalisées par des sapeurs-pompiers volontaires, en priorité par la caserne de Cudrefin en collaboration, en fonction des cas, des casernes de Payerne, Avenches, Sugiez ou d'ailleurs dans le canton de Vaud. Le SDIS Broye-Vully réalise chaque année environ 300 interventions sur le territoire des 17 communes qui le compose. La Commune est, quant-à-elle, légalement responsable de la mise à disposition du personnel nécessaire à la défense incendie, cette responsabilité n'est pas déléguée au SDIS (art.6 al.2 LSDIS). »*

La problématique est exposée.

Extrait :

## 2.1 SDIS

*« Les effectifs disponibles en journée dans les casernes du SDIS sont actuellement très faibles. Les causes sont variées mais nous pouvons citer le fait que les employeurs ont de la difficulté à libérer leur personnel, qu'un grand nombre de personnes travaillent à l'extérieur de notre commune en journée ainsi qu'un intérêt au volontariat qui diminue dans notre société. »*

Voici l'extrait de la conclusion :

*« L'objectif de ce postulat n'est pas d'imposer une solution unique mais de permettre à la Municipalité d'examiner les leviers à sa disposition pour répondre à un enjeu de sécurité publique majeur.*

*Au vu de ce qui précède nous demandons à la Municipalité de :*

- *Etudier, en coordination avec le SDIS, les besoins de disponibilité en journée et le potentiel d'engagement du personnel communal ;*
- *Etudier les possibilités d'incitation du personnel et modifications réglementaires nécessaires, par exemple :*
  - . *Préférence à l'engagement de sapeurs-pompiers, mentionné dans l'offre d'emploi*
  - . *Obligation à l'engagement de rejoindre les sapeurs-pompiers*
  - . *Libération avec maintien du salaire lors de formations et interventions*
  - . *Prime de participation*
- *Proposer un plan de mesures afin d'avoir au minimum un quart de personnel intégré au SDIS Broye-Vully d'ici à 2029. »*

Monsieur Tombez précise que la dernière phrase peut être perçue comme un peu dynamique ou même agressive ce qui n'est pas volontaire. La volonté est de réfléchir aux mesures à mettre en place afin d'aboutir à l'engagement de personnel.

Le **Président** rappelle que l'assemblée doit tout d'abord se positionner sur la prise en considération immédiate du postulat ou d'un renvoi en commission. L'auteur de ce postulat souhaite une prise en considération immédiate. Aucun commentaire n'est fait sur ce point. **Il est voté, à l'unanimité, que le postulat est traité de suite.**

Le **Président** demande à la Municipalité si elle désire prendre la parole concernant ce postulat. Ça n'est pas le cas. Le **Président** ouvre donc la discussion.

**Gilles Bardet** demande à **Joffrey Tombez** qui est le public cible selon lui. Selon **M. Tombez**, n'importe quel collaborateur ou quelle collaboratrice qui a plus de 18 ans et qui est suffisamment en forme. Ça pourrait être du personnel de l'administration, de la voirie, du bureau technique, de la conciergerie, etc... Donc ces personnes seraient des pompiers d'entreprise sous contrat avec la Commune, s'interroge **Gilles Bardet**. **Joffrey Tombez** répond que l'idée serait d'inciter la Commune à libérer ses employé·e·s pour effectuer cette tâche, tout comme le fait déjà un certain nombre d'entreprises.

**Raphaël Vincent** soutient le postulat mais se demande ce que cela engendre comme formation pour les employé·e·s communaux car ils sont déjà très sollicités. **Joffrey Tombez** répond que ça représente environ 90 heures par année dédiées à cette activité. **Céline Duran** demande ce que la Commune de Pully citée en exemple a mis en place concrètement. **Joffrey Tombez** répond qu'elle a encouragé ses employé·e·s à s'engager et a garanti les salaires lorsqu'ils étaient en intervention, et en adaptant le règlement du personnel. **Jean-Michel Loup** demande à la Municipalité s'il y a des pompiers volontaires parmi les employé·e·s communaux. **M. le Syndic** indique que ça ne semble pas être le cas, en tout cas, il n'a pas signé de bon d'absence pour une telle situation. Il précise quand même que les employé·e·s n'habitent pas tous dans la Commune. **Florian Aelby** mentionne qu'il est déjà actuellement très compliqué pour toute société que ce soit dans le domaine du sport ou de la culture ou tout autre de trouver des gens d'accord de s'engager. D'autant plus quand des formations sont nécessaires et que celles-ci ont lieu le plus souvent en soirée. Est-ce que la Commune pourrait les contraindre ? Est-ce qu'ils seraient payés ? Comment cette situation entre le privé et le professionnel pourrait s'articuler ? Ils trouvent pertinent en effet que les personnes qui travaillent dans la Commune puissent intervenir si besoin puisqu'ils se trouvent sur place. Comme les paysans qui s'engagent souvent car ils sont sur le territoire de la Commune. Il peut s'imaginer qu'après une journée de travail, la personne n'a plus envie d'aller le soir se former. Est-ce que ça ne serait pas une balle dans le pied pour recruter des gens ? **Joffrey Tombez** répond qu'il ne peut pas répondre à ceci et que c'est justement le but du postulat, d'inviter la Commune à avoir ces réflexions-là. La collaboration avec le SDIS est primordiale pour que la Commune puisse y répondre. **Damien Waeber** demande si des communes liées au SDIS ont déjà mis en place quelque chose de similaire. Selon **Joffrey Tombez**, ça n'est pas le cas. La Commune serait précurseur. **Jérémie Christinat** intervient et mentionne la Commune de Domdidier et notamment l'entreprise Wago qui ont adhéré au label « Employeur partenaire ». Il serait pertinent d'échanger avec cette Commune pour connaître leur démarche et les conditions qui ont été mises en place. Il enchaîne avec une question, si à terme, le SDIS n'arrive pas à recruter suffisamment de miliciens, quelles en seraient alors les conséquences ? Si les communes sont légalement responsables de la mise à disposition du personnel nécessaire à la défense incendie, le SDIS a, quant à lui l'obligation d'assurer les interventions. Par conséquent, il devra alors engager du personnel et donc mettre de côté partiellement le système de milice, ce qui aurait des répercussions financières importantes. **Joffrey Tombez** souligne l'importance de ce postulat et du maintien d'un système de milice.

Le **Président** demande le vote du postulat. Les conseillers et conseillère qui acceptent la prise en considération et le renvoi du postulat à la Municipalité sont priés de le manifester en levant la main. **Avis contraire aucun, abstention aucune donc le postulat est accepté à l'unanimité et transmis à la Municipalité.**

Le **Président** poursuit avec le 2<sup>ème</sup> postulat qui a été transmis.

**2026-P02 : Nous balayons aussi sous le tapis à Vully-les-Lacs**

**Gilles Bardet** lit le texte du postulat qu'il a lui-même initié et présente à l'écran des photos de la zone. Assainissement et remise en état de l'ancienne décharge située à proximité de la déchetterie des Rondettes, coordonnées (m) 2 568 / 1 195 914.

En voici la conclusion :

« *Par le présent postulat, je demande à la Municipalité :*

- . D'identifier précisément l'étendue de l'ancienne décharge située à proximité de la déchetterie des Rondettes ;*
- . De procéder à l'inventaire des déchets encore présents sur le site et à l'évaluation de leur impact potentiel sur l'environnement ;*
- . De planifier et mettre en œuvre l'évacuation des déchets ainsi que la remise en état du site ;*
- . D'entreprendre, le cas échéant, en collaboration avec les services cantonaux compétents, les démarches nécessaires à l'assainissement du secteur ;*
- . De présenter au Conseil communal, dans un délai raisonnable, un rapport accompagné d'un calendrier d'intervention et d'une estimation des coûts ;*
- . De vérifier dans les autres villages de la commune si d'autres sites semblables seraient à traiter de la même manière.*

*Assainir les situations héritées du passé fait aussi partie des responsabilités d'une commune. Lorsque l'existence d'un problème est connue depuis longtemps et que sa localisation est clairement identifiée, il appartient aux autorités de prendre les mesures nécessaires afin d'y remédier.*

*La remise en état de ce secteur forestier constituerait un signal simple mais concret : celui d'une commune qui assume son territoire et veille à la qualité de son environnement. »*

Le **Président** demande, tout d'abord, à l'assemblée de se positionner sur le fait de traiter ce postulat immédiatement. Il n'y a pas de prise de parole concernant cette question, le vote peut alors débiter.

**Aucun avis contraire. 6 abstentions. La majorité s'est exprimée en levant la main. Le postulat est traité de suite** et la parole est donnée à la Municipalité.

**Alain Bally** informe que dans le cadre du projet de rénovation du transformateur, en 2020-2021, 8 sites différents avaient été identifiés pour implanter le nouveau transformateur. L'un des sites était justement en périphérie de la déchetterie des Rondettes et l'un des risques était lié à la construction de ce transformateur sur une ancienne déchetterie. Le Groupe E avait mentionné que si c'était la zone choisie, la Commune devrait l'assainir. Cette zone n'a pas été choisie en raison de ces mesures à prendre. M. Bally donne une deuxième information. Le Canton a demandé aux communes d'assainir les sites pollués de métaux lourds et donc ce sont les buttes de tir qui sont actuellement la priorité.

La discussion est maintenant ouverte.

**Simon Jaunin** propose la mise en état de la zone et enlevant les déchets à la surface et de profiter d'évaluer les coûts d'assainissement car il est probable que ceci soit bientôt demandé par le Canton.

**M. Bally** répond qu'il est possible de faire une étude préalable, à savoir, comment procéder de la meilleure des façons car il ne s'agit pas juste de transporter ces déchets à la déchetterie. **Gilles Bardet**

soutient l'intervention de Simon Jaunin. Par ce postulat, il avait imaginé qu'au moins les déchets en surface pouvaient être débarrassés relativement facilement, mais effectivement, si une analyse globale doit être faite, c'est compréhensible. **M. Bally** informe que lorsqu'on parle d'assainissement d'une ancienne déchetterie, cela nécessite de creuser 5 mètres de profondeur et d'éliminer tout ce qui est contaminé. **Gille Bardet**, précise « pour autant que la zone soit contaminée ».

**Damian Fioretta** se demande si, à l'époque, au lieu de juste recouvrir de terre cette ancienne déchetterie, les déchets en surface avaient été retirés car il se souvient avoir vu de tout et de rien et notamment des voitures, des tonneaux, et donc des métaux lourds. Est-ce ce qu'on a cette information dans les archives de la Commune ? Le **Président** mentionne que si le postulat était accepté, une recherche dans ce sens serait certainement faite. **David Schwab** demande si l'entier de la surface appartient à la Commune et mentionne que si on attend que la demande provienne du Canton, celui-ci viendra avec des subventions. **M. Bally** pense que des privés sont aussi propriétaires de forêts qui se trouvent sur cette zone.

**Raphaël Vincent** est favorable au fait d'enlever les déchets en surface mais pense que c'est une mauvaise idée de faire une analyse en vue d'assainir. Les coûts seront certainement très élevés. **Claude Besson** appuie les propos de Raphaël Vincent. La Commune sera dépassée par l'ampleur des dégâts. Il connaît une situation similaire sur le Canton de Berne et dont l'assainissement a fait traîner un projet sur plus de dix ans. Il propose d'attendre la demande du Canton, avec à la clé des subventions. Il rappelle que des sites comme celui-ci il y a dans tous les villages de la Commune de Vully-les-Lacs. **Christophe Tombez** pense que le postulat est exigeant, il demande déjà des actions concrètes, et qu'il devrait plutôt demander à la Commune d'évaluer la nécessité d'analyser ou pas la question de l'assainissement des anciennes décharges. Le **Président** acquiesce mais précise que le postulat demande surtout l'établissement d'un rapport de la part de la Municipalité sur tous ces points. La forme du postulat ne va pas plus loin dans les démarches.

**Simon Jaunin** rappelle que des sondes ont été posées à Villars-le-Grand pour analyser les eaux souterraines. Est-ce la Municipalité a les résultats de ces analyses ? Il serait intéressant de savoir si ces anciennes déchetteries polluent. Le résultat de cette analyse peut être pertinent dans le cadre de ce postulat. **René Furi** se rappelle qu'il y avait déjà eu une demande de la part du Canton il y a de ça peut être vingt ans. Des travaux, en tout cas à Chabrey, avaient déjà été entrepris, pour les grandes décharges, celles répertoriées par le Canton. Pour finir, il pense qu'il ne faut pas anticiper une demande du Canton. **Ralf Vermeulen** se pose la question de la responsabilité s'il devait y avoir un accident, si des enfants se blessent. Ne serait-il pas judicieux de clôturer la zone ? **Mathias Dupertuis** pense que le postulat ne devrait pas être accepté en tant que tel. Que l'idée d'envoyer les ouvriers de la voirie pour débarrasser les déchets est bonne mais que pour l'instant, on devrait en rester là. Cela représenterait davantage une perte de temps et d'argent. **Florian Aebly** pense qu'il est dommage de ne pas se poser déjà maintenant la question et que l'on risque un jour de le regretter. Anticiper et avoir cette réflexion n'est pas chose si complexe. **Céline Duran** pense que, comme l'a mentionné Christophe Tombez, le postulat comporte des demandes trop précises. Il va trop loin alors qu'il devrait juste inviter la Municipalité à étudier la possibilité. Le **Président** intervient et demande à Céline Duran si le postulat doit alors être modifié. **Gilles Bardet** se demande alors si, ça n'est pas un postulat, qu'est-ce que ça devrait être, une motion ? Non, est la réponse du **Président** car une motion doit comporter sur une compétence du Conseil communal. **Jean-Claude Voget** soutient la forme du postulat tel que présenté. Il n'y a pas lieu de le reformuler. Il n'y a plus d'autres commentaires.

Le **Président** propose de passer à la votation. 11 conseillers et conseillères votent pour le postulat, tandis que 19 votent contre. Il y a 11 abstentions. **Le postulat est donc refusé.**

Nous poursuivons avec le dernier postulat.

### **2026-P03 : Un moteur à crottin pour Vully-les-Lacs**

L'initiateur du postulat, **Gilles Bardet** projette une vidéo reportage du média numérique fribourgeois *Frapp.ch* montrant une calèche qui s'occupe du ramassage des sapins à Fribourg.

L'objectif du postulat est de demander à la Municipalité d'étudier l'opportunité de développer, à titre expérimental ou pérenne, une ligne de transport public ou scolaire tirée par un ou des attelages de chevaux.

**Gilles Bardet** lit le texte complet du postulat dont voici la conclusion.

« *En conclusion, je demande à la Municipalité :*

- . *D'étudier l'opportunité de créer une ligne de transport public ou scolaire hippomobile reliant les différents villages de la commune ;*
- . *D'évaluer les aspects juridiques, sécuritaires, financiers et organisationnels ;*
- . *D'examiner les possibilités de subventions ou d'intégration dans des programmes cantonaux existants ;*
- . *Et de présenter au Conseil communal un rapport détaillé avec ses conclusions et recommandations.*

*Oser réfléchir différemment, c'est aussi affirmer notre identité et notre capacité d'innovation. Une commune qui connaît ses racines possède souvent un atout majeur pour dessiner son avenir. »*

Le **Président** ouvre d'abord la discussion sur la question du traitement immédiat du postulat. Il n'y a pas de remarque concernant ce point. Les conseillers et conseillères qui souhaitent traiter ce postulat immédiatement sont priés de le manifester en levant la main.

**28 personnes votent pour, 5 personnes votent contre et 8 personnes s'abstiennent. Le postulat est donc traité immédiatement.**

Le **Président** enchaîne et ouvre la discussion, après avoir demandé à la Municipalité si elle souhaitait s'exprimer au préalable. Ça n'est pas le cas.

**Jean-Michel Loup** pense que c'est une bonne idée mais que celle-ci n'a pas à être traitée par la Municipalité. Il encourage **Gilles Bardet** à développer ce projet mais à titre privé. **Fabienne Vessaz** pense que la création de cette ligne en milieu scolaire n'est pas réaliste sachant la vitesse à laquelle un cheval se déplace. Elle met en doute également le bien-être des animaux dans une telle activité. **Gilles Bardet** répond que l'idée du transport est une idée parmi d'autres et que cela pourrait être ponctuel ou occasionnel lors d'un projet thématique. Ça pourrait être une idée pour le développement touristique de la Commune. Cela pourrait également avoir un caractère d'utilité publique comme le ramassage de papier ou des sapins de Noël, comme en ville de Fribourg. A ce stade, il ne définit rien, il lance l'idée. Il pense que l'estivage de Villars-le-Grand qui se trouve dans les marais pourrait être un excellent point de chute et qu'il est maintenant facile, par ce chemin peu fréquenté par la circulation,

de relier Villars-le-Grand à Salavaux. Et pour finir, il assure que les chevaux aiment travailler faisant réponse aux craintes formulées par Fabienne Vessaz par rapport au respect du bien-être des animaux. De plus, la politique agricole est en train de changer. C'est aussi ça qui lui a fait se poser la question. Il y a des primes qui existent et qui sont différentes pour les animaux. Les vaches laitières disparaissent doucement, on voit par contre des alpagas. Les chevaux n'ont plus d'utilité dans les exploitations agricoles, ils ne sont plus que des chevaux dits de « loisir ». Qu'est-ce que l'on veut dans notre paysage à l'avenir ? Bientôt ce seront des chameaux que l'on verra dans les parcs. Notre région a un lien historique avec le cheval et il est important de le valoriser. **Fabrice Wullemmin** prend la parole et commence en disant qu'il est vrai qu'il a dû s'y prendre à deux fois pour comprendre la volonté de ce postulat. Et après réflexion, il est vrai que pour le développement économique et touristique, une ligne, par exemple, entre Salavaux plage et Avenches-camping, durant la période estivale, pourrait plaire aux enfants, aux parents et à d'autres. Même s'il ne soutient pas forcément les propositions faites par le postulat, il soutient le postulat quant au fait de demander à la Municipalité d'étudier cette idée. **Mathias Dupertuis** enchaine et lui aussi pense que l'idée de la ligne de transport public est aberrante mais qu'effectivement, du point de vue touristique, il y a une réflexion à avoir. **Damian Fioretta** propose de faire une pierre deux coups et d'organiser un attelage à l'ancienne déchefferie des Rondettes et de débarrasser les déchets. **Fabienne Vessaz** rebondit sur l'aspect touristique et l'utilisation des animaux: Alors que l'exploitation des animaux dans les activités touristiques, et autres, chez nous et dans les autres pays, disparaît gentiment du paysage visuel, l'idée de cet attelage est un peu à contre-courant de ce qui se passe actuellement. **Cédric Bardet** se demande quelle serait la place d'une ligne de transport public alors que la vie va de plus en plus vite. Il ne voit pas l'intérêt. Et pour l'aspect touristique, il pense que ça n'est pas à la Commune de financer ce projet et que cette idée devrait être traitée de façon privée. **Gilles Bardet** pense que la Commune pourrait, si intérêt il y a, déléguer la réalisation du projet et sa pérennisation à un particulier, tout comme c'est le cas de l'attelage que l'on a vu dans la vidéo. Ce monsieur est certainement mandaté pour l'activité de ramassage des sapins de Noël. **Cédric Bardet** rebondit en rappelant qu'il ne faut pas oublier l'aspect financier. **René Fluri** appuie l'intérêt touristique de cet attelage, vu que déjà le petit train touristique, transporte avec intérêt les touristes lors d'événements comme les fontaines pascals, par ailleurs, il fait le lien avec le sentier didactique créé au bord de la Petite-Glâne et la possibilité de s'y promener en attelage. **Raphaël Vincent** rejoint l'avis de Jean-Michel Loup qui trouve que cette idée n'a pas été étudiée par la Municipalité mentionnant le fait qu'elle a déjà suffisamment de travail. Par contre, c'est une idée qui pourrait être rapportée à l'Office du tourisme. Le Municipal, **Alain Bally**, rappelle que le postulat ne fait pas mention de l'aspect touristique et que, s'il devait répondre à ce postulat, car ça serait certainement à lui de le traiter puisqu'il est en charge de la mobilité douce, il répondrait uniquement sur la question de la ligne de transport public. **Le Président** approuve sa remarque. **Le Syndic** prend la parole et remercie les conseillers et conseillères qui ont mentionné que la Municipalité avait déjà suffisamment de travail et même si le sujet est intéressant, tout comme le débat qu'il a engendré, c'est une question qui devrait être traitée dans un cadre privé. L'aspect financier n'a même pas été abordé. Il propose donc à l'assemblée de refuser ce postulat.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** propose de passer au vote. Les conseillers et conseillères qui acceptent la prise en considération et le renvoi du postulat à la Municipalité sont priés de le manifester en levant la main.

**Le postulat est refusé avec 3 votes pour et 30 contre. 8 abstentions sont à prendre en compte.**

## 9. Informations des délégué-e-s dans les associations intercommunales

Le **Président** donne la parole aux délégué-e-s. Ceux-ci n'ont aucune communication à faire.

## 10. Divers et propositions individuelles

**David Schwab** propose que la séance d'assermentation du 10 juin 2026 ait lieu dans la nouvelle salle polyvalente à Salavaux. **Christian Genilloud** répond que ceci est étudié mais que cela dépend des aspects de la protection du sol.

**Antoine Parisod** propose que lorsque la Commune délivre un permis de construire, qu'un concept de circulation et de stationnement soit demandé au promoteur. Il cite deux exemples, dans le quartier des Cerisiers à Bellerive, et chez « Hurmi » à Vallamand, où des désagréments sont répétés. Le **Syndic** indique qu'il a pris note de sa demande, notamment concernant la remise en état d'un chemin. Il discutera avec le service technique pour essayer d'améliorer le problème afin que les riverains soient le moins dérangés possible. Il n'a rien de plus à dire pour le moment.

Plus personne ne souhaite prendre la parole.

Le **Président** remercie le Conseil pour la bonne tenue des débats, ainsi que M. Fabio Cibolini pour la préparation de l'agape qui suit. Le prochain conseil est fixé au 19 mai 2026 à Montmagny.

Il est 21h38, la séance est levée.

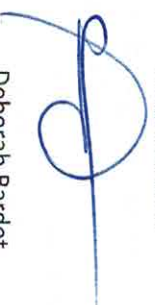
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :



Julien Schwab

La Secrétaire :



Deborah Bardet

